Ecole de danse Beatriz Borrajo

Rue Centrale 27bis – 1003 Lausanne – Suisse Tél. +41 21 311 74 35 – Email contact@beatrizborrajo.ch www.beatrizborrajo.ch

Directrice et responsable des cours: Beatriz Borrajo, chorégraphe

Inscription pour la saison 2023 - 2024 à remplir en majuscules svp

Nom			Prénom
Rue			
NPA et localité			
Personne(s) response	onsable(s)		
Date de naissance			Mobile (mère)
Tél. privé			Mobile (père)
Tél. prof			E-mail
Mobile			E-mail 2
Je m'inscris au(x)	cours suivant(s)		
	(à cocher svp)		
LUNDI	☐ 10 h 30 - 11 h 45		cours contemporain (Adultes) dès 55 ans
	☐ 18 h 00 - 19 h 15		cours classique (Jeunes/Adultes) <i>niveau moyen</i>
MARDI	☐ 16 h 15 - 17 h 30		Enfants de 7 à 10 ans cours contemporain
	☐ 17 h 45 - 19 h 00		cours contemporain (Adultes) <i>niveaux moyen et avancé</i>
MERCREDI	☐ 18 h 30 - 19 h 45		cours contemporain (Adultes) <i>niveau moyen</i>
JEUDI	☐ 16 h 15 - 17 h 15		Enfants de 4 à 6 ans cours contemporain
	☐ 17 h 45 - 19 h 00		cours contemporain (Adultes) <i>niveaux moyen et avancé</i>
VENDREDI	☐ 16 h 45 - 18 h 00		Enfants de 11 à 13 ans cours contemporain
	☐ 18 h 15 - 19 h 30		Jeunes de 14 à 17 ans cours contemporain
Tarif mensuel des	cours		
1 cours hebdomada	aire	95	
2 cours hebdomadaires		160	
3 cours hebdomadaires 1 cours hebdomadaire (enfants de 4 à 6 ans)		195 85	
1 cours privé (1 heure)		100	./.

Conditions générales de l'Ecole de danse Beatriz Borrajo

- 1. La saison débute chaque année le premier lundi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de juin.
- 2. L'Ecole de danse est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels du Canton de Vaud.
- 3. L'élève s'engage, par son inscription:
 - à suivre régulièrement les cours,
 - à respecter les horaires,
 - à porter une tenue adaptée.
- 4. Les cours manqués peuvent être remplacés avec l'accord préalable de la direction dans un délai de trois mois.
- 5. L'écolage est payable mensuellement selon le tarif convenu pour la période du mois de septembre au mois de juin (dix mois).
- 6. La direction se garde le droit de modifier les tarifs en tous temps. Les nouveaux tarifs sont applicables pour les nouvelles inscriptions et réinscriptions.
- 7. Le paiement des mensualités s'effectue le premier de chaque mois courant.
- 8. En cas de retard dans le paiement des mensualités, la direction se garde le droit de facturer des frais de rappel.
- 9. Dans le courant du mois de juin, la direction procède aux réinscriptions des élèves pour la saison suivante.
- 10. Une résiliation anticipée, de part et d'autre, est recevable uniquement par écrit avec un préavis de trois mois.
- 11. Les changements de cours nécessitent l'accord préalable de la direction ainsi qu'une nouvelle inscription.
- 12. La direction s'engage à dispenser un enseignement de qualité et à veiller au bon déroulement des cours.
- 13. La direction décline toute responsabilité en cas de perte d'objets, de vol d'objets ou d'accidents.
- 14. La direction, sans annonce préalable, peut organiser l'enregistrement d'images et/ou de sons, sur tous types de médias, des activités effectuées dans le cadre de l'Ecole de danse.
- 15. L'élève (ou son représentant légal) accepte, sauf avis contraire, de figurer sur les enregistrements. Dans le cas contraire, la direction limite la participation de l'élève uniquement aux activités non enregistrées.
- 16. La direction peut utiliser les enregistrements réalisés à des fins promotionnelles, sans contrepartie.
- 17. La direction se garde le droit de modifier les présentes conditions générales en tout temps et sans préavis préalable.
- 18. Ce document remplace tout document antérieur portant le même intitulé.

La Direction

Lu et approuvé

Lieu et date

Signature de l'élève ou de la personne responsable

Lausanne, le 15.06.2015 Version 1.2